Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260928-2026_07_007-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 septembre 2026

Date de convocation : 22 septembre 2026
Date d'affichage des délibérations : 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, CHIFFARD Gwenaëlle, GRASSI Géraldine, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle, LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, Jean-Claude VAILLANT**
Absent représenté **: LEVER Olivier, absent ayant donné procuration à Béatrice TROMEUR**
Absente excusée **: Rosine VERBECQ,**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 07 / 007 : Cession emprise foncière sous garage à Lézallain

Pour ce dossier Madame Amélie CARO sort de la salle car se trouve être en potentiel conflit d'intérêt compte tenu de son lien de parenté avec cette famille.

Madame Brigitte PAVEC, adjointe aux travaux ruraux, indique que la commune a reçu une demande de la part de la part des **consorts YVENAT de Lézallain** concernant leur propriété qu'ils souhaitent vendre. Dans le cadre de leur démarche, ils s'aperçoivent que le foncier sur lequel est érigé le garage attenant à leur maison, est la propriété de la commune.

Ils souhaitent régulariser et acquérir ce foncier. Il s'agit de la parcelle ZP 139 pour 70 m².

S'agissant d'une cession d'une parcelle du domaine privé de la commune, le service a été saisi pour obtenir son évaluation. Par leur avis n° 32661158 du 21/08/2026, **le bien est évalué à 350 € (5€/m²)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Benoit Spriet et Ludivine Hemery), décide :
- **De céder cette parcelle ZP 139 de 70 m² aux consorts YVENAT au prix de 350 €.**
- **D'autoriser Mme Le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir**

Les frais d'actes seront à la charge des consorts YVENAT

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Alain PORHEL



Le Maire
Amélie CARO

